

IMPLANTATION DE LA MÉDIATION EN FISCALITÉ AU CANADA (FÉDÉRAL ET QUÉBEC) EN COMPARAISON AVEC D'AUTRES PAYS



Caroline Berthelet

Avocate, LL. B., M. Fisc.
Lapointe Rosenstein Marchand
Melançon, s.e.n.c.r.l.

PRÉCIS

Les litiges fiscaux devant les tribunaux fédéraux et québécois ne cessant de croître depuis plusieurs années, l'auteure se penche sur la possibilité d'implanter un processus de médiation fiscale en amont, soit avant l'intervention des tribunaux, au fédéral comme au Québec. Dans le cadre de cette analyse, l'auteure dresse tout d'abord le portrait des mécanismes déjà en place pour ensuite étudier les processus de médiation implantés ailleurs, soit aux États-Unis d'Amérique, au Royaume-Uni et en Australie. Finalement, l'auteure effectue une analyse des éléments à prendre en considération avant d'implanter un tel processus selon les limites imposées par le droit fiscal au Canada.

ABSTRACT

As courts have seen a high increase of tax disputes over the last few years, the author considers the establishment of an early mediation process, that would take place before going to court, in Canada (federal and Québec). The author first outlines the existing processes in Canada (federal and Québec) and then studies the mediation processes in place in other countries such as the United States of America, the United Kingdom and Australia. Finally, the author analyses the elements to be considered before establishing a mediation process in light of the existing tax rules in Canada.

Le présent texte reprend et met à jour le sujet de recherche dont l'auteur a traité dans son essai de maîtrise en fiscalité, essai qui lui a valu une bourse d'excellence de la Chaire en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke. Le présent texte, publié dans la *Revue de planification fiscale et financière*, constitue aussi, par entente, une « note de recherche » qui sera publiée par la Chaire.

Merci de citer cet article comme suit :

Caroline BERTHELET, « Implantation de la médiation en fiscalité au Canada (fédéral et Québec) en comparaison avec d'autres pays », (2020), vol. 40, n° 3 *Revue de planification fiscale et financière* 375-420.